

LA DIGNITÉ DU PRÊTRE.

Suite.

En lisant ce que nous avons écrit sur la dignité du prêtre, dans le dernier numéro des Annales, un de nos abonnés disait à un de ses amis : " Moi j'ai eu le malheur de m'attaquer à mon curé, et de lui faire de l'opposition, quand il a voulu établir la tempérance dans la paroisse. Il y a de cela au-delà de vingt-cinq ans, et je porte encore la peine de ma faute. Le malheur est entré dans ma demeure, dès les premiers jours de ma révolte, et il y est resté en permanence.

Voici le premier accident qui est venu londre sur nous ; l'ainé de mes garçons, qui était mon bras droit, et qui faisait plus de besogne que moi-même, s'est cassé une jambe, et sa fracture a été si mal traitée, qu'il en est demeuré infirme, et presque incapable de gagner sa vie. Quinze jours plus tard, le second de mes fils, comme vous le savez, se noyait à Percé. Six mois s'étaient à peine écoulés, après ce dernier malheur, lorsque ma femme ressentit les premières atteintes d'un chancre, qui l'ont conduite au tombeau. Et, comme toutes mes affaires ont mal été depuis ! perte d'argent, perte d'animaux, mauvaises récoltes, etc. Aussi, le remords a lourdement pesé sur ma conscience, depuis cette malheureuse époque ! Tout allait si bien dans ma famille, avant ce fatal moment ! Et, dire que c'est moi qui ai attiré la colère du ciel, sur ma chère femme, mes bons enfants et tout